



Recrutement par la voie des emplois réservés

Rejoignez la douane avec le dispositif des emplois réservés !

La direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) offre chaque année des postes au titre de la législation sur les emplois réservés.

L'ordonnance n°2019-2 du 4 janvier 2019 portant simplification des dispositifs de reconversion des militaires et anciens militaires dans la fonction publique civile a modifié, depuis 2020, le dispositif des emplois réservés.

À la DGDDI, le dispositif des emplois réservés permet l'accès aux corps d'agent de constatation des douanes (catégorie C) et de contrôleur (catégorie B) et dans le grade d'inspecteur des douanes et droits indirects (catégorie A).

Tous les postes seront ouverts dans la branche du contrôle des opérations commerciales et de l'administration générale (OPCO-AG). Aucun poste n'est proposé dans la branche de la surveillance.

Candidatures

Qui est concerné ?

À compter du 1^{er} janvier 2020, seuls les bénéficiaires prioritaires sont concernés par le dispositif des emplois réservés :

- les militaires titulaires d'une pension militaire d'invalidité (PMI) pour blessure en OPEX ;
- les victimes civiles de guerre ;
- les sapeurs-pompiers volontaires victimes d'un accident de service ;
- les victimes d'un acte de terrorisme ;
- les personnes qui, soumises à un statut législatif ou réglementaire, dans le cadre de leurs fonctions professionnelles, ont subi une atteinte à leur intégrité physique, ont contracté ou ont vu s'aggraver une maladie en service ou à l'occasion du service et se trouvent de ce fait dans l'incapacité permanente de poursuivre leur activité professionnelle ;
- les conjoints survivants et orphelins de ces victimes âgés de moins de 21 ans au moment des faits ;
- les enfants de harkis.

La liste complète des bénéficiaires figure aux articles L 241-1 à L 241-4 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

Pour bénéficier du dispositif des emplois réservés, les candidats constituent un « **passport professionnel** » faisant état de leurs qualifications et acquis de l'expérience professionnelle.

Qui contacter pour constituer son **passport professionnel** ?

La douane n'intervient pas dans la phase de constitution et de délivrance du **passport professionnel**. Tous les bénéficiaires doivent contacter le service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) de leur département, compétent pour l'instruction de leur dossier, leur orientation et la délivrance du **passport professionnel**.

Les coordonnées des services départementaux de l'ONACVG sont consultables sur le site internet dédié : www.onac-vg.fr/contact

Quelle rubrique compléter pour se porter candidat à la DGDDI ?

Les candidats à un poste d'emploi réservé à la DGDDI dans la branche « contrôle des opérations commerciales et administration Générale » complèteront les rubriques suivantes de leur passeport professionnel :

Rubrique « **Orientation préconisée compte tenu des compétences et des souhaits des candidats** », choisir dans les menus déroulants :

- la catégorie d'emploi (A, B et/ou C) ; le domaine « Administration », ; le sous-domaine « douane » ;
- cocher **OBLIGATOIREMENT** : « inspecteur OPCO-AG » (A), « contrôleur OPCO-AG » (B) et/ou « agent de constatation OPCO-AG » (C).

Rubrique « **Inscription sur les listes** », cocher « nationale » :

La DGDDI ne peut pas garantir à un candidat une affectation dans le département ou la région de son choix.

Elle propose des affectations sur l'ensemble du territoire national à l'ensemble des candidats retenus au titre des emplois réservés qui suivent le même cursus de formation que les lauréats des concours.

Rubrique « Souhaits éventuels du candidat » :

Dans cette rubrique, les candidats pourront faire état de leurs motivations pour intégrer la DGDDI et de tout élément valorisant leur candidature.

Quel est le déroulement d'une sélection ?

1. L'administration des douanes informe le « bureau des emplois réservés » du recrutement.
2. Le « bureau des emplois réservés » informe par courriel les candidats qui ont opté pour la Douane, leur demandant d'envoyer passeport et lettre de motivation au service du recrutement de la [Direction Nationale du Recrutement et de la Formation Professionnelle \(DNRFP\)](#).
3. Pré-sélection : la commission de sélection étudie les passeports et lettres de motivation afin de publier une liste de candidats pré-sélectionnés en vue d'un entretien.
4. Sélection : les candidats pré-sélectionnés sont convoqués dans une école des douanes pour un entretien d'ordre général, technique ou administratif et une évaluation psychologique (sans préparation). L'entretien a pour objet d'apprécier les motivations du candidat et son aptitude à exercer les tâches qui lui seront confiées en tant qu'agent de constatation / contrôleur / inspecteur des douanes.
L'évaluation psychologique comprend la passation d'un inventaire de personnalité (sous la forme d'un questionnaire) suivi d'un entretien individuel avec un psychologue (hors la présence des autres membres de la commission de sélection). Les candidats peuvent être soumis à des exercices pratiques.
5. Résultats de la sélection : à l'issue de la sélection, les candidats sélectionnés rejoignent les lauréats du concours associé pour suivre une formation initiale de 12 mois comprenant une période de formation dans l'une des écoles des douanes complétée d'une période de stage pratique :
 - pour les agents de constatation : un cycle d'enseignement professionnel de 12 semaines à l'École nationale des douanes de La Rochelle (ENDLR) suivi d'un stage pratique dans les services ;
 - pour les contrôleurs : un cycle d'enseignement professionnel de 18 semaines à l'ENDLR suivi d'un stage pratique dans les services ;

- pour les inspecteurs : un cycle d'enseignement professionnel de 10 mois à l'École nationale des douanes de Tourcoing suivi d'un stage pratique dans les services.

A savoir : Les candidats font l'objet d'une enquête administrative préalable à leur recrutement.

Calendrier prévisionnel 2021-2022

Abréviations : AG - Administration Générale, OPCO - Opérations Commerciales.

	Catégorie C 2022 : Agent de Constatation AG/OP-CO	Catégorie B 2022 : Contrôleur AG/OP- CO	Catégorie A 2022 : Inspecteur
Nombre de postes offerts	NC	NC	NC
Début de la campagne de recrutement (marquée par l'envoi d'un mailing émanant du BER)	20 septembre 2021	20 janvier 2022	12 janvier 2022
Date limite d'envoi des dossiers ¹	25 octobre 2021 minuit	22 février 2022 minuit	17 février 2022 minuit
Publication de la liste des candidats pré-sélectionnés pour un entretien	2 novembre 2021	7 mars 2022	25 février 2022
Évaluation psychologique²	Entre le 15 et le 26 novembre 2021	Entre les 28 mars et 8 avril 2022	Entre les 14 et 25 mars 2022
Entretien avec la commission de sélection à Tourcoing	6 au 10 décembre 2021	2 au 6 mai 2022	25 au 29 avril 2022
Publication de la liste des candidats admis au titre des emplois réservés	17 décembre 2021	12 mai 2022	9 mai 2022
Début de la formation en école des douanes	Avril/mai 2022	Nov./déc. 2022	Octobre 2022



Le pass sanitaire n'est pas exigé des candidats convoqués aux épreuves des concours écrites et orales pour accéder aux centres de concours. Toutefois, le respect de l'ensemble des mesures sanitaires, gestes barrières, règles de distanciation et de circulation, port du masque, demeure en vigueur.

Vous voulez augmenter vos chances de réussite : Les candidats inscrits sur les listes de bénéficiaires pour l'accès aux emplois réservés peuvent également se présenter aux concours organisés par la douane française : [consultez tous les renseignements sur la nature et le programme des épreuves des concours, ainsi que le calendrier d'inscription.](#)

¹ATTENTION - Les passeports professionnels envoyés après cette date ne sont pas consultés.

² Montreuil ou en direction interrégionale selon le lieu de résidence des candidats



Direction générale des douanes et droits indirects
11, rue des Deux Communes - 93558 MONTREUIL Cedex
Internet : douane.gouv.fr
Twitter : @douane_france
Infos Douane Service 0 800 94 40 40

SEPTEMBRE 2021